

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/052/DEL/7.5

Séance du 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FIRION Isabelle par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 26/02/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : FOUILLES DE BRACQUEMONT – DEMANDE DE SUBVENTION

La DRAC de Normandie conduit une démarche partenariale en vue de développer l'évaluation des sites archéologiques menacés par l'érosion du littoral normand et le recul du trait de côte. Dans le cadre d'un programme de sondages sur l'enceinte fortifiée gauloise de Bracquemont sur la commune de Petit-Caux, elle sollicite pour la deuxième année consécutive le service archéologique de la ville d'Eu pour y apporter son expertise scientifique avec une prise en charge totale du financement de l'opération sous la forme d'une subvention. Cette dernière prend en charge le salaire (charges comprises) de l'agent, ainsi que tous les frais associés. Un partenariat avec l'université de Rouen est également envisagé afin de créer un chantier école avec des étudiants stagiaires, ce qui n'implique pas d'embauche supplémentaire pour cette opération de fouille. C'est une opération de fouille programmée et non préventive, le service archéologique est ainsi compétent pour mener cette mission. Celle-ci devrait avoir lieu en septembre 2025.

.../...

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 076-217602556-20250304-2025052DEL-DE

S²LOW

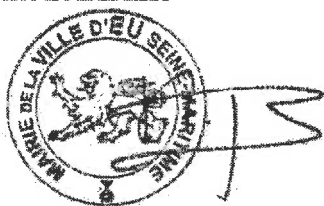
Cette opération étant subventionnée dans son intégralité par la DRAC Normandie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération d'archéologie programmée.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,

Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,

Samuel RUELLOUX

A handwritten signature, likely of Samuel Rueloux, is written in ink.